



Syndicat CGT du Médipôle hôpital privé (MHP) Lyon Villeurbanne

A Villeurbanne, le 18/06/2021

Mme KAMAL
Délégué Syndical CGT

A l'attention,

M. CLARIS Xavier Directeur général du MHP
Lyon Villeurbanne

Objet: Préavis de grève qui débute le 20 juin 2021 à partir de minuit de manière illimitée jusqu'à obtention d'un dialogue sain et des négociations (PREAVIS DE GREVE REMIS EN MAIN PROPRE ET ENVOIE PAR COURRIEL).

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la demande des salariés. Le syndicat CGT MHPLV appelle l'ensemble des personnels du MHP Lyon Villeurbanne à un mouvement de grève à compter du 20 Juin 2021

Le mouvement débutera le 20 juin 2021 à partir de minuit de manière illimitée jusqu'à l'aboutissement d'un accord pérenne avec l'organisation syndicale CGT.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des Personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements visés par la loi du 31 Juillet 1963 (article 1er).

Nous renouvelons la volonté des salariés en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations.

En vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- Augmentation de nos salaires pour éviter la fuite de collègues pour d'autres pays ou d'autres établissements qui rémunèrent mieux

- Bénéficiaire immédiatement de 300 € nets intégrant les 183 € du SÉGUR
- Intégration des primes à notre salaire de base.
- Augmentation de la valeur du point.
- Un nombre d'effectifs suffisants pour la prise en charge des patients.
- L'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- L'abrogation des journées de carence.
- L'Équité de traitement entre salariés
- Le respect des plannings des salariés
- Le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux.
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits.
- La transparence dans la communication de la direction aux salariés.
- La gratuité du parking.
- Un dialogue social sain et transparent.

Dans le cadre de la catastrophe sanitaire COVID-19 les personnels exigent :

- Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RCR etc.
- La revalorisation des heures supplémentaires
- Fin du plan blanc

Dans l'attente, nous vous demandons de prendre toutes dispositions dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Nous vous rappelons que notre organisation sait prendre ses responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mme KAMAL
Délégué Syndical CGT/MHPLV

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kamal', with a large, sweeping flourish underneath.